

CONVENTION d'accueil de collaborateur occasionnel et/ou bénévole

Rappel du contexte : contexte national et contexte local par exemple

ENTRE

la commune de Gelos, représentée par son Maire, Pascal MORA, dûment habilité par délibération 2024-XXX du Conseil municipal en date du .../.../....,

Ci-après désignée, la collectivité

D'une part

ET

Madame, Monsieur (nom, prénom du collaborateur occasionnel),

Domicilié(e) : (adresse du collaborateur),

Ci-après désigné(e) par le « collaborateur bénévole »,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : OBJET

La présente convention fixe les conditions de présence de Madame, Monsieur (préciser nom, prénom du collaborateur occasionnel), collaborateur (trice) bénévole au sein des services de la (préciser nom de la collectivité), conformément aux dispositions de l'annexe jointe.

Article 2 : ACTIVITE

Le collaborateur bénévole est autorisé à effectuer les activités suivantes au sein des services de la collectivité :

- 1-(à adapter aux circonstances locales)
- 2-

Article 3 : REMUNERATION

Le collaborateur bénévole ne prétend à aucune rémunération de la part de la collectivité.

Article 4 : REGLEMENTATION

Le collaborateur bénévole s'engage à respecter le règlement intérieur mis en place par la collectivité, ainsi que la réglementation du domaine dans lequel il intervient (niveau de qualification requis). En cas de non-respect, l'autorité territoriale de la collectivité se réserve le droit de mettre fin à l'intervention du collaborateur bénévole, sans délai.

Article 5 : ASSURANCES

Dans le cadre de son contrat d'assurance, la (nom de la collectivité) garantit le collaborateur bénévole pour l'ensemble des garanties qui suivent pendant toute la durée de sa collaboration : responsabilité civile, défense – indemnisation de dommages corporels – assistance.

Le collaborateur bénévole justifiera quant à lui de la souscription d'une garantie responsabilité civile.

Article 6 : DUREE

La présente convention prend effet à la date de sa signature et pour la durée précisée dans l'annexe jointe.

Article 7 : RESILIATION

En cas de non-respect d'une clause de la présente convention ou pour tout motif tiré de l'intérêt général, l'autorité territoriale se réserve le droit de mettre fin sans préavis et par lettre simple notifiée au collaborateur, à la présente convention.

Fait à Gelos, le .../.../...

Le collaborateur bénévole

Le Maire



COLLABORATEUR OCCASIONNEL
Annexe à la convention d'accueil

ETAT CIVIL ET SITUATION PERSONNELLE DU COLLABORATEUR BENEVOLE

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :/...../.....

Situation familiale :

Adresse personnelle :

ATTESTATION DE BENEVOLAT :

Je soussigné(e) :

Certifie sur l'honneur être accueilli au sein des services de la (nom de la collectivité), dans le cadre d'une collaboration bénévole, pour la période duau.....

Certifie sur l'honneur

- Disposer d'une couverture sociale et d'avoir transmis une copie de la carte vitale ou attestation à la collectivité,

- Disposer d'une garantie responsabilité civile et d'avoir transmis une copie de l'attestation à la collectivité,

- Avoir fait la demande du bulletin n°3 du casier judiciaire et d'en avoir transmis une copie à la collectivité,

- De disposer de la qualification requise (mentionner le nom du diplôme exigé, le cas échéant) et d'en avoir transmis une copie à la collectivité,

Fait à Gelos, le .../.../...

Le collaborateur bénévole

Le Maire